

Compte rendu de séance

Séance du 27 Novembre 2015

L' an 2015 et le 27 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle Area Bacchi sous la présidence de DARDONVILLE Alain Maire

Présents : M. DARDONVILLE Alain, Maire, M. DUBOIS Franck, Mme POUSSE Corinne, M. LEGUET Thierry, M. JAHIER Bernard, Mme CAPLAIN Joëlle, Mme JUNCHAT Ghislaine, M. GASTECEL Jean-Jacques, Mme OGER Colette, Mme PASSEMARD Aline, Mme PLISSON Sabrina, M. TARTROU Arnaud, Mme GAUCHER Céline, M. MERY Cyrille, M. PINTO Alexis

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 23/11/2015

Date d'affichage : 23/11/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET
le : 04/12/2015

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. TARTROU Arnaud

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

RAPPORT CLECT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA FORÊT - D2015-048
COMPETENCE ZONE D'ACTIVITE ÉCONOMIQUE - D2015-049
Validation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- D2015-050
MODIFICATION DES STATUTS DU PAYS FORET D'ORLEANS-VAL DE LOIRE - D2015-051
CREATION DE POSTES - D2015-052

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à observer une minute de silence et de recueillement en hommage aux victimes des attentats du vendredi 13 novembre 2015 qui se sont déroulés à Paris.

Le compte rendu de séance de la session du 29 octobre est approuvé à l'unanimité des présents.

Arnaud TARTROU est désigné secrétaire de séance.

Comptes rendus des commissions

Monsieur le Maire donne la parole à Corinne POUSSE.

Ecole - restauration

Conseil d'école du 9 novembre :

Point sur les effectifs : 151 enfants se répartissent sur 7 classes. (168 enfants l'an passé).

Les projets d'école ont été présentés avec un calendrier, voici les principaux :

- ✓ projet école et cinéma pour les classes de moyenne section au CM1 (projection de 3 films)
- ✓ projet cinéma pour les CM2 (écrire, créer et réaliser un dessin animé)
- ✓ projet conte musical avec la toute nouvelle chorale des enfants de GS et CP
- ✓ projet théâtre pour les classes CE2 et CM2

L'intégralité du compte-rendu est disponible sur le site internet de la commune.

Puis Madame Céline GAUCHER présente le bilan d'Halloween.

Animation jeunesse

H A L L O W E E N

Des petits monstres accompagnés de parents déguisés ont débarqué à 18h sur la place de l'église puis ont quémandé des friandises.

Ils nous ont rejoints à la salle polyvalente vers 19h, où la commission leur proposait de se restaurer autour d'un buffet et de danser. Une centaine d'enfants et leurs parents ont passé un agréable moment.

JOUETS DE NOEL :

Madame Corinne POUSSE précise que la distribution des jouets offerts par la municipalité (enfants de 0 à 6 ans) sera effectuée le dimanche 13 décembre lors du spectacle du Cercle Condorcet vers 16h30.

Une permanence aura lieu en mairie : **le jeudi 17 décembre de 16h30 à 19h**

Anciens

Colis de Noël : Le colis de Noël pour nos anciens de 75 ans et plus sera distribué le vendredi 18 ou le samedi 19 suivant la disponibilité des conseillers.

Commission sociale

Vaccination grippe saisonnière : Samedi 7 novembre, en salle Area Bacchi, 50 personnes ont été vaccinées par l'infirmière Perrine LIGER de Loury.

La charge financière de l'acte médical est assumée par la commission sociale (soit 252€).

Monsieur le Maire invite Monsieur Thierry LEGUET à présenter les commissions qu'il préside.

Commission Culture & évènementiel

Évènementiel : Une trentaine d'agilitistes du Canis club d'Ingré est venue à la journée sur le mail le dimanche 8 novembre faire des démonstrations d'agility et de Flyball. Tout s'est très bien passé sous le soleil. La Commune a été remerciée pour son accueil chaleureux.

Communication : Le Bon à Tirer (BAT) de notre Agenda guide 2016 a été signé et renvoyé à la Société Media Diffusion Conseil. Les agendas auront la même page de couverture que les bulletins municipaux qui sont actuellement en cours de rédaction et de mise en page avec la Société Prévost Offset. Nous devrions être sur le même format que l'an passé à savoir 52 pages couleur. Ces deux supports de communication seront distribués un peu avant Noël.

Terrain Multisport :

Notre député, Marianne Dubois nous a informés le 9 novembre que le Ministre de l'intérieur, M. Bernard Cazeneuve, avait donné, le 13 octobre dernier une suite favorable à notre demande de subvention au titre des réserves parlementaires. Une somme de 4.000,00 € nous sera donc attribuée par l'Etat au titre des travaux divers d'intérêt local du programme 122 action 01 du ministère. A la suite de cette bonne nouvelle, Monsieur Alain DARDONVILLE a pu signer les bons de commande relatifs au lot 1 (terrassment) et au lot 2 (structure). Les bons de commande ont été reçus par les Sociétés TPVL et TRANSALP qui nous ont confirmé lors d'un entretien téléphonique une mise en chantier courant janvier 2016.

Cadre de vie : Un concours des maisons fleuries (Catégorie : "habitation avec jardin paysager visible de la rue"), sous la présidence de Mme Sabrina PLISSON, sera organisé à Rebréchien en 2016. Ceux qui souhaitent participer à ce concours communal devront s'inscrire en Mairie avant le 30 avril 2016 pour une floraison et un passage de jury entre le 1er et le 31 mai. Les prix décernés négociés avec des partenaires, seront remis le 03 septembre lors du forum des associations.

Monsieur Alexis PINTO demande si un rapport a été rédigé après le Rock'n'Rebrech 2015 permettant si besoin d'améliorer l'aspect technique, organisationnel et financier. Monsieur Thierry LEGUET précise qu'une réunion ouverte à tous a été organisée en septembre par notre délégué Culture ; le rapport financier est quant à lui disponible en Mairie.

Monsieur le Maire donne la parole à Franck DUBOIS pour le pôle : T.U.R.R.F

Ressources humaines :

Monsieur Franck DUBOIS rappelle qu'un agent administratif quitte son emploi au secrétariat de Mairie lundi 30 novembre prochain pour une autre collectivité locale. Nous lui souhaitons bonne chance pour ses futures activités.

Ce départ a été évoqué en réunion RH afin de définir les futurs principes d'organisation du secrétariat. Après discussion il a été validé le fait de ne pas remplacer cet agent à temps partiel (20h) et de redistribuer sur les deux agents en place la charge de travail en réorganisant les activités, les horaires d'ouverture de la Mairie (y compris au public) et de s'associer à la CCF sur la réflexion des mutualisations des services dans les années à venir. Cette validation a bien évidemment été discutée et approuvée avec les agents en place.

- Il a donc été décidé la suppression de l'accueil au public du matin les jours de permanence des élus à savoir le lundi et le jeudi.

Point travaux :

Il avait été décidé en réunion de travail de confier la réfection du réseau d'assainissement et de la plate-forme en enrobé devant le portail de l'école (demande évoquée depuis de nombreuses années en conseil d'école) à l'entreprise TPVL.

L'intervention est programmée semaine 49 (dès lundi). Pendant les travaux l'accès aux écoles se fera par le portillon côté maternelle.

Travaux de voirie sur la commune : Intervention depuis le début de semaine d'une entreprise de travaux Publics qui œuvre au départ de la rue du haut Thibert vers la Croix Marie et sur la rd8 devant nos commerces.

Les travaux sont destinés à remplacer et enfouir une portion de réseau haute tension ERDF.

Monsieur le Maire invite Monsieur Bernard JAHIER à présenter les projets du syndicat des eaux

Réunion syndicat des eaux

Des travaux de remplacement de canalisations vont avoir lieu dans les semaines à venir sur la rd 8 de la rue du bas jumeau jusqu'à la hauteur de la mairie. 620 ml seront ainsi remplacés et constituent le début d'une opération sur la commune compte tenu de la vétusté des canalisations.

Il a été acté en conseil syndical de ne pas augmenter la tarification du prix de vente du m3 d'eau qui reste à 1,45 € taxes incluses.

Point sur la ZAC

Monsieur Franck DUBOIS rappelle que nous sommes toujours dans l'attente des documents que Maître CASADEÏ souhaite compléter ou modifier afin de les rendre conformes aux réglementations en cours en matière de marché public européen :

- Cahier des charges d'appel à candidatures
- Règlement de consultation
- Annonce aux Journaux Officiels de l'Union Européenne.

Ces documents doivent être validés pour la partie technique par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage choisi par la Commune.

Le cabinet de Maître CASADEÏ insiste fortement sur la complétude de ces validations avant le lancement de la procédure d'appel à candidatures.

Point sur les travaux de restructuration des réseaux d'assainissement

Monsieur Bernard JAHIER informe l'assemblée que le mardi 17 novembre a eu lieu la réunion de lancement des travaux de restructuration des réseaux d'assainissement. L'ensemble des demandes de subvention a été fait : DETR, AELB et CD45. Ces 3 organismes ont répondu.

Un point de relecture global du Dossier de Consultation des Entreprises est fait. Les points suivants sont relevés :

- Vérifier le profil en long du fossé en sortie de bassin EP afin de s'assurer que les volumes rejoignent bien l'Esse.
- Prolonger le réseau EU route de Neuville jusqu'à l'angle du terrain de la future ZAC.
- S'assurer que le futur bassin de la ZAC se raccorde gravitairement au réseau EP existant.
- Regarder les autres possibilités de raccorder la rue des Ecoles.

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel des travaux :

Tranche ferme

1 - Route de Chanteau : Mise en place d'un poste de refoulement - Réorganisation des réseaux	57 270 €
2 - Rue de la Varenne : Création d'un réseau EP de la route de Chanteau à la rue du Pré Bouché - Réorganisation des réseaux pour mise en séparatif	54 600 €
3 - Rue de l'orme au roi : Prolongement réseau EU - Réorganisation réseaux - Réfection voirie	120 100 €
4 - Rue de l'orme au roi : Création réseau EP	33 740 €
5 - Mise à niveau regard Place de l'église	1 700 €
6 - Route de Loury : Déconnexion et création de réseaux séparatifs	49 085 €
7 - Bassin de rétention en béton - Réorganisation réseaux - Forage sous voie ferrée - réfection évacuation vers Esse	349 900 €
	666 395 €

Tranche conditionnelle

1 - Route de Neuville aux Bois : extension des réseaux	241 250 €
2 - rue de l'Ecole - Mise en séparatif lotissement Bas de Jumeau	182 950 €
	424 200 €

1 090 595 €

Planning :

- Pour début décembre 2015 faire la mise au point du DCE
- 1ère quinzaine de décembre : mise en ligne du DCE
- 18/01/2016 à 17h00 : remise des offres des entreprises
- 2ème quinzaine de janvier 2016 : ouverture des offres, analyse des offres, rapport du maître d'œuvre,
- début février 2016 : attribution du marché des travaux et notification
- début mars 2016 : démarrage des travaux

CCF : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges

réf : D2015-048 - A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le conseil communautaire a approuvé le rapport de la CLECT qui a pour objet :

- L'estimation des charges dans le cadre du transfert de la compétence zone d'activité économique
- La réévaluation du coût de rénovation de trois voiries, suite à une erreur manifeste d'appréciation lors du calcul de la CLECT en 2013

Considérant qu'en raison d'une erreur manifeste d'appréciation lors du transfert de la compétence voirie, il est nécessaire de réévaluer les charges de renouvellement d'équipement pour trois rues. En effet pour la rue de Glatiny et la rue du Marché à Aschères-le-Marché et la rue Guérin Houdas, le cout des travaux ou la contre estimation dans le cadre du diagnostic technique routier Vectra sont inférieurs à l'estimation de 2013. En conséquence ces deux communes sont pénalisées des montants calculés dans le tableau ci-dessous. La rapport propose d'estimer les charges en rapportant les montants à:

- 85 000 euros/kml pour la rue de Glatiny. Ce qui correspond au montant maximum appliqué aux autres rues
- 73 000 euros /kml pour la rue du Marché. Ce qui correspond au cout réel de réalisation des travaux.
- 76 500 euros/kml pour la rue Guérin Houdas. Ce qui correspond à l'estimation du diagnostic technique routier Vectra

Vous retrouverez dans le tableau ci-dessous l'impact financier.

Commune	Voie	linéaire en m	Estimation kml Ecoterritorial	montant annuel /50/linéaire	Offre TPL 2015 Eurovia 2014 en €/kml	+	Estimation Vectra en €/kml	Proposition en €/kml	montant annuel /50/linéaire	Différence/ an
Aschères-le-Marché	rue de Glatiny	120	815 000	1 956	158 516			85 000	204	1 752
Aschères-le-Marché	rue du marché	120	93 000	223				73 000	175	48
Neuville-aux-Bois	rue Guérin Houdas	160	275 000	880			76 500	76 500	245	635

Nouvelles Attribution de compensation

Communes	2015	2016				2017	
	AC (1)	ZAE (2)	Voirie (3)	Régul 2014/2015 (4)	voirie	AC = (1) - (2) + (3) + (4)	AC = (1) - (2) + (3)
Aschères-le-Marc hé	-13212	-116	1800	3600		-7928	-11528

- APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

CCF : Validation du transfert de deux Zones d'Activité Economique

réf : D2015-049 - A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)

Quelques communes ont souhaité transférer la gestion de leur Zone d'Activité Economique à la CCF. La CLETC a évalué le coût du transfert selon les modalités ci-dessous. Nous devons valider ces dispositions :

Le conseil communautaire a proposé lors de sa dernière assemblée de déclarer deux nouvelles zones d'activité économique.

Cette décision a pour ambition d'harmoniser la gestion des zones et simplifier la mise en place d'une politique de développement économique.

Les nouvelles zones sont :

- la zone d'activité de Monfort à Neuville-aux-Bois
- la zone d'activités de Moulin de Pierre de Trainou

Considérant que dans le cadre du projet de transfert de la compétence zones d'activité économique, il convient d'évaluer les charges transférées. La commission a estimé les charges selon plusieurs principes:

- charges de fonctionnement :
- application de ratios calculés au travers des éléments financiers trouvés dans les comptes administratifs.
- coûts spécifiques à certaines zones d'activités.
- application pour la voirie des ratios arrêtés en 2013 dans le cadre du transfert de la compétence voirie.
- charges de renouvellement d'équipement:
- charges des réseaux eau et assainissement non retenu
- application pour la voirie des coûts estimés dans le cadre du diagnostic technique routier Vectra. Un minima de 0,50€/ml a été retenu.

Les charges retenues par communes sont :

Commune	Fonctionnement	Equipement	Total
Aschères-le-Marché	88 €	28 €	116 €
Neuville-aux-Bois	6 455 €	3 172 €	9 627 €
Trainou	6 855 €	165 €	7 020 €
Vennecy	2 818 €	460 €	3 278 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité,

- d'INTÉGRER les deux nouvelles zones à la compétence zones d'activité économique de la CCF

Validation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

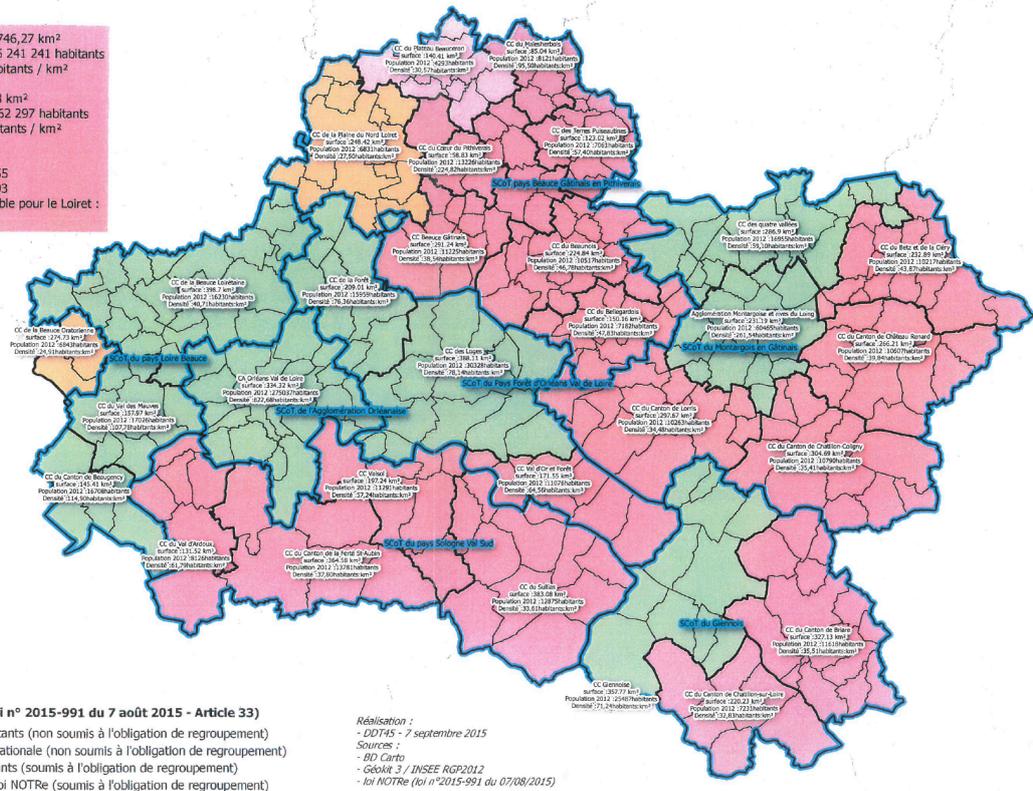
réf : D2015-050 - A la majorité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 3)

Impact de la loi NOTRe sur le SDCI 2015

Superficie de la France : 632 746,27 km²
Population française 2012 : 65 241 241 habitants
Densité française : 103,11 habitants / km²

Superficie du Loiret : 6 775,23 km²
Population loirétaine 2012 : 662 297 habitants
Densité loirétaine : 97,75 habitants / km²

Seuils de la loi NOTRe :
- 50% densité française : 51,55
- 30% densité française : 30,93
- seuil démographique applicable pour le Loiret :
14 663 habitants



La loi NOTRe du 7 août 2015, fixe un objectif de refonte du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) arrêté pour le Loiret le 26/12/2011.

Ce nouveau schéma prend notamment en compte :

- ✓ La définition de territoires pertinents au regard des bassins de vie, des unités urbaines, des SCOT.
- ✓ L'accroissement de la solidarité financière et territoriale pour favoriser l'intégration fiscale des EPCI ...

Il doit comprendre une redéfinition des périmètres des EPCI et une rationalisation des syndicats mixtes ou de communes.

Ce nouveau SDCI doit être approuvé par le Préfet au plus tard le 31 mars 2016. Cette approbation est précédée d'une consultation des EPCI, communes et syndicats concernés.

Les seuils :

La loi NOTRe prescrit la constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants (avec des dérogations possibles pour les EPCI à faible densité de population).

Les compétences :

La loi NOTRe prévoit de nouvelles compétences pour les communautés de communes :

✓ **Compétences obligatoires :**

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme au 1^{er} janvier 2017
- Collecte et traitement des déchets au 1^{er} janvier 2017
- Entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage au 1^{er} janvier 2017

- Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018
- Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2020.

✓ **Compétences optionnelles:**

- Création et gestion de maisons de service au public au 1^{er} janvier 2017
- Eau au 1^{er} janvier 2018.

La procédure d'adoption du SDCI :

Le projet est adressé pour avis, aux **conseils municipaux** des communes, aux organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes, concernés par les propositions de la situation existante en matière de coopération intercommunale

Ils se prononcent dans un délai de 2 mois à compter de la notification (faite le 13 octobre 2015). A défaut de délibération dans ce délai celle-ci est réputée favorable.

Le département du Loiret est organisé en 334 communes pour une population de 662 297 habitants au 1^{er} janvier 2015. L'ensemble du département est aujourd'hui couvert par des EPCI à fiscalité propre.

Le département compte aujourd'hui 189 syndicats. Des évolutions vont intervenir avec les extensions des périmètres des Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2017, et vont se combiner avec les prises de compétences en matière de collecte et traitement des déchets (2017), mais aussi d'eau et d'assainissement (2020).

Au total 18 EPCI devront fusionner, la Communauté de Communes Plaine Nord Loiret est une exception avec un seuil minimum fixé à 5 000 habitants car sa densité est inférieure à 30% de la densité nationale.

Le Loiret a une densité démographique de 97,7 hab./km² inférieure à la moitié de la densité nationale de 103,4 h/km².

Au regard des dispositions de la loi NOTRe, les EPCI du département ayant une densité inférieure à la moitié de la densité nationale, soit 51,7 hab./km² auront un seuil adapté et fixé à 14 173 hab. soit 12 Communautés de Communes.

Le SDCI encourage à développer les mutualisations entre EPCI à fiscalité propre. Les mutualisations, en permettant la mise en commun de moyens, équipements, matériels ou personnels constituent à la fois des alternatives à la création ou au maintien de syndicats et des outils de rapprochement d' EPCI à fiscalité propre.

Le projet de SDCI encourage à poursuivre les partenariats entre acteurs de l'eau afin de sécuriser l'approvisionnement en eau et invite les EPCI à anticiper la reprise de ces compétences qui seront optionnelles en 2018 et obligatoires en 2020.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à la majorité, 3 abstentions : Madame Aline PASSEMARD, Messieurs Bernard JAHIER et Jean-Jacques GASTECEL,

- **ADOpte** le schéma de coopération intercommunale.

Modification des statuts du Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire

réf : D2015-051 - A la majorité (pour : 14 / contre :0 / abstentions : 1)

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour des statuts du Pays en modifiant notamment la référence aux cantons, en inscrivant la nouvelle appellation du contrat régional de Pays et les évolutions dans les politiques européennes (programme Leader) et nationales (opérations en faveur de l'artisanat et du commerce),

Considérant qu'en l'état actuel, seuls les délégués représentant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au sein du comité syndical, disposent du droit de vote pour l'exercice de la compétence "Élaboration, gestion, suivi d'un

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)",

Que la modification projetée permet d'assurer une représentation plus démocratique en permettant aux délégués représentant les communes de participer au vote des délibérations concernant le SCOT aux côtés des délégués représentant l'EPCI dont leur commune est membre,

Le conseil municipal à la majorité, une abstention, Monsieur Bernard JAHIER, se prononce favorablement pour la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays forêt d'Orléans - Val de Loire.

Création de postes suite au tableau d'avancement de grade 2016

réf : D2015-052 - A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Lors de la dernière réunion de la commission RH du 28 septembre, il a été décidé les avancements de grade suivants :

FILIERE	GRADE D'AVANCEMENT	N° Ordre	DATE DE NOMINATION SOUHAITEE
FILIERE TECHNIQUE			DATE DES CAP DU CDG45
	AT 1ère classe	1	février
		2	février
	AT Ppal 1ère Classe	1	février
FILIERE ADMINISTRATIVE			
	AA 1ère classe	±	février
	Rédacteur Ppal 2ème cl	1	février

Hormis pour un agent administratif qui nous quitte lundi, il convient de créer les postes correspondants afin de permettre les avancements prévus.

Le conseil municipal à l'unanimité décide la création de :

- 2 postes d'Adjoint Technique de 1ère classe
- 1 poste d'Adjoint Technique principal de 1ère classe
- 1 poste de Rédacteur principal de 2ème classe

Questions et informations diverses

- Céline GAUCHER informe qu'un chocolat chaud sera servi aux enfants le vendredi 18 décembre durant les TAP.
- Corinne POUSSE informe qu'un accord a été donné pour l'installation d'un commerce ambulante le jeudi sur la place de l'église.

Fin du Conseil Municipal 21 :35

Prochain Conseil municipal : Jeudi 17 décembre à 20 heures.